

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 1<sup>er</sup> Février 2016**

N° 2

**OBJET : BUDGET DE LA VILLE 2016**

Le projet qui vous est proposé a été établi sur la base des prévisions retenues lors des orientations budgétaires présentées le 14 Décembre dernier. Ces prévisions reposent sur un effort important et durable de maîtrise de la dépense publique, tout en maintenant un niveau d'investissements nécessaires au développement de la ville de Montargis et en limitant la pression fiscale.

Il vous sera proposé de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'Habitation.....19,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti .....35,22 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti .....43,02 %

Globalement, le budget s'élève à **31 697 410 €** contre 33 372 032 € en 2015, soit une diminution de 5,02 %.

Le projet se décompose de la façon suivante :

- ❖ Section de Fonctionnement : **23 944 700 €** contre 23 680 000 € en 2015 (+ 1,12 %)
- ❖ Section d'Investissement : **7 752 710 €** contre 9 622 032 € (- 19,43 %)

**I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Les dépenses directes d'équipement**

**3 430 495 €** dont 1 537 155 € de **Restes à réaliser**.

Ces derniers concernent notamment :

- les travaux dans les écoles..... 142 000 €
- les travaux de l'église Ste Madeleine.....58 000 €
- les travaux dans les équipements sportifs ..... 200 000 €
- les travaux de voirie..... 520 000 €

**Les opérations nouvelles :**

- construction d'un restaurant scolaire à l'école P. Langevin ..... 431 000 €
- divers travaux dans les écoles ..... 94 000 €
- travaux de reconstruction de l'école de voile..... 200 000 €
- travaux d'aménagement du stand de tir..... 80 000 €
- travaux d'aménagement du carrefour des Bénédictines ..... 432 300 €
- travaux de grosses réparations de la voirie..... 200 000 €

Quant aux **dépenses financières**, celles-ci sont constituées :

- du remboursement des amortissements des emprunts estimés à **2 640 000 €**, soit - 10,90 %
- du remboursement du plan de relance du FCTVA de 181 500 €.

**Les recettes d'Investissement**

Les principales sources de financement sont les suivantes :

- L'excédent de fonctionnement 2015 ..... 1 887 925 €
- La dotation aux amortissements ..... 440 000 €
- Les subventions..... 442 300 €
- Le Fonds de Compensation pour la TVA..... 500 000 €

- La Taxe d'Aménagement.....	20 000 €
- Les amendes de police .....	236 000 €
- Les recettes restant à réaliser .....	1 082 610 €
- le prélèvement sur la section de fonctionnement .....	2 131 500 €
- et l'emprunt.....	1 000 000 €

## II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Deuxième partie du budget, la section de fonctionnement a été estimée tant en recettes qu'en dépenses à 23 944 700 €.

Les charges de Personnel avec 11 821 039 € contre 11 736 565 € l'année précédente, sont en augmentation (+ 0,72 %).

Les crédits inscrits aux autres chapitres de cette section sont les suivants :

### Chapitre 920 – Services généraux

3 846 937 € contre 3 980 038 € (- 3,34 %)

La diminution provient essentiellement de la baisse des contrats de prestations de services.

### Chapitre 921 – Sécurité et salubrité publiques

Les crédits prévisionnels passent de 985 595 € à 1 058 825 € (+ 7,43 %).

Cette augmentation est due à l'augmentation des frais de personnel, à la formation des agents et à l'achat d'équipements pour la police municipale.

### Chapitre 922 – Enseignement

Les crédits alloués atteignent 3 063 994 € contre 3 124 248 € (- 1,93 %).

Cette baisse provient des charges de personnel.

### Chapitre 923 – Culture

1 766 336 € contre 1 722 823 € (+ 2,53 %).

L'augmentation est liée à l'augmentation des crédits alloués au Conservatoire de Musique et de danse.

### Chapitre 924 – Sport et Jeunesse

3 442 423 € contre 3 446 750 € (- 3,03 %). Cette baisse est principalement due à la diminution des indemnités à verser dans le cadre du contentieux piscine du Lac et complexe sportif du Grand Clos.

### Chapitre 925 – Action sociale

Le budget augmente de 10,15 % : 885 054 € contre 803 465 € l'an dernier. Cette hausse provient de l'augmentation de la subvention allouée au CCAS (+ 50 000 €) et de l'augmentation des frais de personnel pour le service Citoyenneté et vivre ensemble.

### Chapitre 926 – Famille

Les dépenses prévisionnelles augmentent de 1,12 %, 2 190 456 € contre 2 166 210 €.

### Chapitre 928 – Aménagement des services urbains

Globalement, les crédits connaissent une augmentation : 4 231 450 € contre 4 136 620 € en 2015, soit + 2,29 %. Ce chapitre comprend notamment :

- l'éclairage public.....	345 950 €
- le stationnement payant.....	417 920 €
<i>correspondant aux droits encaissés et reversés au concessionnaire, déduction faite des 3 agents affectés à ce service.</i>	
- le service Urbanisme.....	115 150 €
- le service Développement durable-Agenda 21 .....	121 900 €
- la voirie proprement dite.....	1 491 590 €
- et les espaces verts.....	1 678 290 €

### Chapitre 929 – Action économique

Avec 342 725 € contre 396 250 € en 2015, les dépenses diminuent de 13,51 %. La baisse des dépenses provient essentiellement de l'arrêt de la foire de la Madeleine.

## Chapitre 931 – Opérations financières

Pour l'essentiel, ces opérations comprennent les intérêts des emprunts contractés à ce jour et estimés à : 560 000 € (contre 620 000 € en 2015) ; si l'on ajoute le capital des emprunts, figurant au chapitre 911 de la section d'investissement, soit 2 640 000 €, on obtient le montant de l'annuité, soit 3 200 000 € (- 10,69 %).

Cette annuité absorbe 14,03 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 15,62 % l'an dernier. Avec les chapitres 934 et 939, nous abordons les opérations d'ordre entre sections.

Celles-ci comprennent la dotation aux amortissements : 440 000 € destinée au financement des dépenses d'investissement ;

et au chapitre 939, le virement à la section d'investissement : 2 131 500 €.

Après ces mouvements d'ordre, il reste à examiner les Dotations de l'Etat et les ressources fiscales qui se répartissent comme suit :

la Dotation Globale de Fonctionnement. Son montant, en diminution de 8,90 %, a été estimé à : 4 685 000 € (5 141 912 € réalisé en 2015).

La contribution de la commune au redressement des finances publiques, prélevée sur la DGF 2014, s'élevait à 183 435 €. Pour l'année 2015, cette contribution a été de 456 959 €. En 2016 la contribution est à nouveau majorée de 456 959 €. En 2017, la même majoration sera appliquée à la contribution. La Commune subira donc une perte de DGF de 1 554 000 € entre 2013 et 2017. De plus, l'architecture de la DGF devrait être réformée en 2017.

Les autres dotations ont été estimées respectivement comme suit :

- <u>Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</u> .....	1 795 000 €
(1 632 528 € en 2015) en progression de 9,95 %	
- <u>Dotation de Solidarité Rurale (DSR)</u> .....	238 300 €
(216 661 € en 2015) (+ 10 %)	
- et la dotation de péréquation.....	78 500 €
(82 605 € en 2015) (- 4,97 %)	

Pour ce qui concerne les autres concours financiers attribués par l'Etat au titre des dégrèvements et des exonérations d'impôts locaux, ceux-ci ont été estimés à :

- la dotation de compensation de la Taxe d'Habitation .....	686 000 €
- la dotation de compensation de la Taxe Foncière.....	17 600 €
- la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle .....	25 400 €

S'agissant des attributions versées par l'AME, on distingue :

l'attribution de compensation : 283 800 €,

et la dotation de solidarité : elle passerait de 553 795 € à 370 000 €.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

En 2015, le FPIC reçu était de 132 260 €. Pour 2016, il peut être estimé à 160 000 €.

## **Les Recettes fiscales**

Les recettes fiscales bénéficieront d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation de 1 %.

Elles ont été estimées à 10 430 000 € contre 10 180 000 € au BP 2015 (*recettes encaissées* : 10 292 574 €).

Cette progression de 1,34 % réside principalement, non pas dans l'augmentation des taux d'imposition, mais, comme les années précédentes, dans celle des bases physiques liées aux nouvelles constructions, et à l'amélioration de logements.

Le vote des taux des trois taxes sera inscrit à la prochaine séance du Conseil Municipal après que la Trésorerie Générale nous aura notifié les bases prévisionnelles de fiscalité.

Je vous rappelle que nous proposerons de maintenir les taux des trois taxes.

*Cf. documents budgétaires joints à l'envoi postal.*

Examiné en commission Finances et Budget du 25 Janvier 2016.

**DÉCISION DU CONSEIL** : .....

.....

.....